

# FORMULAIRE DE DEMANDE

## Lutte contre les chenilles processionnaires du pin

### ÉCOPIÈGES - NICHOURS À MÉSANGES

La Communauté de Communes de l'Ile de Ré vous propose de disposer d'écopièges ET / OU d'un nichoir à mésange par foyer. Pour les obtenir, merci de renseigner ce formulaire et de nous le retourner.

#### IDENTIFICATION

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél. fixe : ..... Tél. portable : .....

Mail : .....

Numéro de parcelle : .....

#### DEMANDE D'ÉCOPIÈGES, DE SACS ET / OU DE NICHOURS À MÉSANGES

Veuillez indiquer le **nombre d'écopièges** (écopiège + sacs) que vous souhaitez recevoir :

Circonférence 100 cm	Circonférence 180 cm	Circonférence 250 cm	Circonférence 310 cm

Si vous possédez déjà des écopièges, veuillez indiquer le **nombre de sacs à renouveler** (1 par écopiège) :

Souhaitez-vous obtenir un **nichoir à mésanges** ?  Oui  Non

#### SUIVI DE VOTRE DEMANDE

Merci de renvoyer ce formulaire **avant le 31 août 2020**,

- par courrier : Communauté de Communes de l'Ile de Ré, 3 rue du Père Ignace CS 280001 - 17 410 SAINT-MARTIN-DE-RÉ  
- ou par mail : [ecogardes@cc-iledere.fr](mailto:ecogardes@cc-iledere.fr)

- La mairie de votre commune vous contactera durant le **mois d'octobre**, suite à cet appel vous pourrez vous présenter à la Mairie pour récupérer votre commande.
- Un formulaire de retour sur l'efficacité de votre écopiège ou de votre nichoir vous sera envoyé par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré.

#### POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Fabienne LE GALL - Responsable d'équipe écogardes - [fabienne.legall@cc-iledere.fr](mailto:fabienne.legall@cc-iledere.fr)

Responsable du traitement : Service Environnement de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré

Les informations issues de ce formulaire sont strictement confidentielles et à destination de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, 3 rue du Père Ignace - CS 28001 - 17410 SAINT-MARTIN-DE-RÉ.